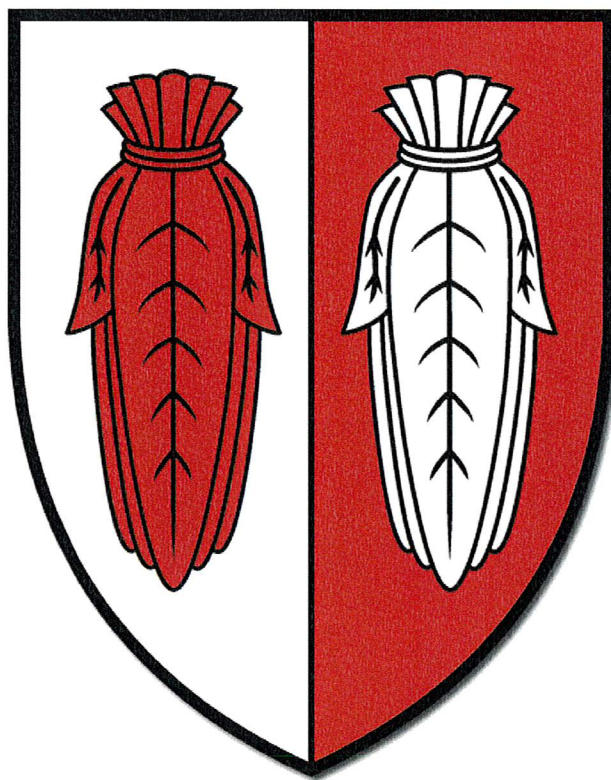


COMMUNE D'HENNIEZ



**Règlement communal pour le prélèvement
d'une indemnité communale liée à l'usage du sol
pour la distribution et la fourniture
en électricité de 0.7 ct/kWh**

18.02.2008

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil général de la commune : 1525 Henniez

Séance du 4 décembre 2007

Présidence : Monsieur Jean-Louis Cachin

LE CONSEIL GÉNÉRAL D'HENNIEZ

Vu le préavis de la Municipalité concernant,

LE PRÉLÈVEMENT D'UNE INDEMNITÉ COMMUNALE LIÉE A L'USAGE DU SOL
POUR LA DISTRIBUTION ET LA FOURNITURE EN ÉLECTRICITÉ DE 0.7 ct/kWh.

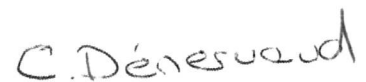
Le Conseil général accepte avec 1 avis contraire, le prélèvement des 0.7 ct/kWh fixé par le
nouveau décret cantonal.

Ainsi délibéré en séance du 4 décembre 2007

Le Président :



La Secrétaire :



Approuvé par la Cheffe du Département
de la sécurité et de l'environnement, le

18 FEV. 2008

Jacqueline de Quattro

Henniez, le 17 janvier 2008

